

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département de Vaucluse****5.3.6 – Autres****EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de MAZAN**

Séance du 6 août 2026.

L'an deux mille vingt-six

Et le six août,

À 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 31 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Stéphane CLAUDON, Maire.

**Délibération n° :
DEL2026_08_11**

**Objet : Modification du tableau de composition des
Commissions municipales**

Rapporteur : M. Stéphane CLAUDON

Présents : M. Stéphane CLAUDON ; Mme Catherine BLONDEAU ; M. Bruno GANDON ; Mme Maria DUFOUR ; M. Frank SOUCIET ; Mme Christelle D'ANCONA ; M. René-Louis BERNARD ; M. Damien MERCIER ; Mme Stéphanie DAVAU ; M. Emmanuel SAMBAIN ; Mme Ortenzia MONTAGARD ; Mme Yasmine BROYER ; Mme Françoise ZUCCALMAGLIO ; M. Éric ISTRE ; Mme Annick FAVRE-ARTIGUES ; M. Jean-Marc ERRECADE ; M. Mohamed EL FARHI ; Mme Léa BAGNOL ; M. Philippe HUGUES ; M. Louis BONNET ; M. René CECCHETTO ; Mme Joséphine AUDRIN ; M. Jean-Louis BOURRIÉ ; Mme Sandrine DAUSSANGE ; M. Jean-François CLAPAUD

Ont donné pouvoir : Mme Fabienne VARETTE ; M. Jean-François BADIER ; Mme Patricia LÉVY ; Mme Sophie CLÉMENT

Absents : -

Secrétaire de séance : M. Damien MERCIER

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par courrier en date du 06 juillet 2026, Monsieur François TORSIELLO a présenté sa démission de ses fonctions et mandats de conseiller municipal et 8^e adjoint au sein du conseil municipal de Mazan. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de Vaucluse, par courrier adressé à l'intéressé en date du 07 juillet 2026.

En conséquence, il convient de procéder au remplacement du démissionnaire au sein des commissions municipales dans lesquelles celui-ci siégeait :

- . **4^e Commission** : Urbanisme, aménagement, environnement, grands projets, affaires juridiques ;
- . **8^e Commission** : Services techniques, embellissement et propreté de la ville.

Vu le Code général des collectivités locales, CGCT, et notamment son article L. 2541-8 ;

Vu la délibération n°DEL2026_04_23 en date du 29 avril 2026, portant création, composition et désignation au sein des Commissions municipales ;

Considérant que suite à la démission de M. François TORSIELLO, il convient de procéder à la mise à jour du tableau de composition des Commissions municipales ;

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder au remplacement du démissionnaire au sein des commissions municipales dans lesquelles celui-ci siégeait :

- . **4^e Commission** : Urbanisme, aménagement, environnement, grands projets, affaires juridiques ;
- . **8^e Commission** : Services techniques, embellissement et propreté de la ville.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : A procédé au remplacement du démissionnaire au sein des commissions municipales dans lesquelles celui-ci siégeait, **comme suit** :

- . **M. René-Louis BERNARD** pour la **4^e commission** : *Urbanisme, aménagement, environnement, grands projets, affaires juridiques ;*
- . **M. Emmanuel SAMBAIN** pour la **8^e commission** : *Services techniques, embellissement et propreté de la ville.*

Article 2 : Prend acte, dès lors, du tableau de composition des Commissions municipales mis à jour, tel que présenté comme suit :

Intitulé de la commission	« S'unir pour réussir »	« Ensemble pour Mazan »	« Mazan solidaire »
1. Personnel, Culture, Patrimoine, Expertise travaux	Catherine BLONDEAU Stéphanie DAVAU Maria DUFOUR Éric ISTRE	Sophie CLÉMENT Joséphine AUDRIN	Jean-François CLAPAUD
2. Finances, Sports	Bruno GANDON Jean-François BADIER Stéphanie DAVAU Franck SOUCIET	Joséphine AUDRIN René CECCHETTO	Jean-François CLAPAUD
3. Associations, Commerces, Festivités	Maria DUFOUR Ortenzia MONTAGARD Catherine BLONDEAU Françoise ZUCCALMAGLIO	Sophie CLÉMENT Sandrine DAUSSANGE	Jean-François CLAPAUD
4. Urbanisme, Aménagement, Environnement, Grands projets, Affaires juridiques	Franck SOUCIET Emmanuel SAMBAIN René-Louis BERNARD Bruno GANDON	Joséphine AUDRIN Sandrine DAUSSANGE	Jean-François CLAPAUD
5. Sécurité, Gestion de crise	Christelle D'ANCONA Yasmine BROYER Damien MERCIER Patricia LEVY	René CECCHETTO Louis BONNET	Jean-François CLAPAUD
6. École, Petite enfance	Damien MERCIER Annick FAVRE ARTIGUES Jean-Marc ERRECADE Emmanuel SAMBAIN	Sophie CLÉMENT Sandrine DAUSSANGE	Jean-François CLAPAUD
7. Social, Santé, Jeunesse	Fabienne VARETTE Françoise ZUCCALMAGLIO Stéphanie DAVAU René-Louis BERNARD	Sandrine DAUSSANGE Louis BONNET	Jean-François CLAPAUD
8. Services techniques, Embellissement et propreté de la ville	René-Louis BERNARD Mohamed EL FARHI Éric ISTRE Emmanuel SAMBAIN	Jean-Louis BOURRIÉ Joséphine AUDRIN	Jean-François CLAPAUD

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : **28**

Contre : **0**

Abstention : **1** (M. Jean-François CLAPAUD)

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.**

Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Damien MERCIER

Stéphane CLAUDON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. À cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.